

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 343

12 février 2013

SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 7 S.à r.l.	16443	Inter-Realty S.A.	16418
A-Futura SCI	16420	Investeam	16428
Alltec Solution Provider S.A.	16419	King's Cross Asset Funding 38	16423
Ambassador S.à r.l.	16418	Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l.	16425
Athos S.A.	16424	Larry Condo Holdco S.à r.l.	16424
Automat' Services	16429	Larry Condo S.à r.l.	16424
Avalanche Mobile International S.A.	16426	Larry Hesse S.à r.l.	16422
Basic Consulting S.à r.l.	16460	Larry Lower Saxony S.à r.l.	16422
Bayerische Landesbank Niederlassung Luxembourg	16461	Larry Midco S.à r.l.	16423
Blue Fin S.A.	16434	Larry Saxony S.à r.l.	16421
Blue Skye Management S.à r.l., S.C.S.	16425	Larry Topco S.à r.l.	16421
BRE/Eschborn V Manager S.à.r.l.	16430	Longview S.A.	16439
BRE/Essen I Manager S.à.r.l.	16430	Marble Lane S.à r.l.	16418
BRE/Europe 2A S.à r.l.	16429	Marche Investissements SPF S.A.	16421
BRE/Europe 2 S.à r.l.	16426	Miele s.à r.l.	16427
BRE/Europe Hotel Holding I S.à r.l.	16428	Neckar G S.à r.l.	16426
BRE/Europe Hotel Holding I Topco S.à r.l.	16428	Neckar Manager S. à r.l.	16420
BRE/Europe Hotel II Investor S.à r.l.	16427	Pjur Group Luxembourg S.A.	16464
BRE/Europe Hotel I S.à r.l.	16427	Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l.	16454
BRE/German Holdco 10 S.à r.l.	16429	Thiam S.A.	16422
Capitole Development S.A.	16430	Uzoa Holding S.A.	16423
Chestnut 4 S.à r.l.	16431	Uzoa S.A.	16423
Eurofins Health Food LUX Holding	16431	Vitalia Holdco S.à r.l.	16420
Fact Invest	16461	Vitalia Midco S.à r.l.	16419
Franmar Holding S.A.	16431	Vitalia Topco S.à r.l.	16419
Headland Finance 2 S.N.C.	16462	Vitus Topco S. à r.l.	16425
Henniges Automotive Sealing Systems S.à r.l.	16418	Wesby Sàrl	16458

Marble Lane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.422,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.889.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} août 2012, Korea Investment Corporation, le seul associé de la société Marble Lane S.à r.l. a changé de siège social. La nouvelle adresse est 18F State Tower Namsan 100 Toegye-ro Jung-gu, Séoul 100-052, République de Corée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Janvier 2013.

Pour extrait analytique conforme

Marble Lane S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013004750/17.

(130004324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Henniges Automotive Sealing Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.230.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Henniges Automotive Sealing Systems S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Référence de publication: 2013004659/14.

(130005010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Inter-Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.080.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013004688/12.

(130004903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Ambassador S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ambassador S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013005116/11.

(130005570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Vitalia Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.524.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associés de la Société, Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 4 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005096/19.

(130004664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Vitalia Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.600.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associés de la Société, Vitalia Topco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 4 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005095/18.

(130004667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Alltec Solution Provider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 52, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 88.211.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 mai 2011

L'assemblée acte l'expiration, en date du 21 avril 2010, du mandat de commissaire de Monsieur Robert JUNG.

L'assemblée acte l'expiration, en date du 21 avril 2010, du mandat de commissaire de PKF Abax Audit (RCS B142867).

L'Assemblée acte la nomination en date du 5 mai 2011 de S.F.C. REVISION SARL (RCS B85446) avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5 rue C M Spoo, comme commissaire de la Société. Son mandat prend fin lors de l'assemblée générale qui se tient en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013005140/17.

(130005561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

A-Futura SCI, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 2.500,00.

Siège social: L-7590 Beringen, 40, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg E 4.365.

Procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2012

Les associés de «A-FUTURA», SCI au capital social de 2 500 €, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro E 4365 tous présents se déclarent dûment convoqués pour se tenir en assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Cession de parts sociales

Les associés décident à l'unanimité d'accepter les cessions de parts suivantes:

Monsieur Antonio GIAMPAOLO propriétaire de 2 parts sociales d'un montant de vingt-cinq euros chacune cède à la société GTG CONSTRUCTIONS S.A. 2 parts sociales,

Référence de publication: 2013005109/16.

(130005326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Vitalia Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.929.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Vitalia Midco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 4 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005094/19.

(130004670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Neckar Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 121.721.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Neckar S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 2 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005086/19.

(130004898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Larry Saxony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.504.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Larry Holdco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005077/19.

(130005002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Larry Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.235.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, BRE/Europe 5Q S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005078/19.

(130005094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Marche Investissements SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.237.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 décembre 2012

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Sidney Bouvier, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013005080/16.

(130004566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Larry Hesse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.502.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Larry Holdco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005073/19.

(130004999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Larry Lower Saxony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.503.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Larry Holdco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005074/19.

(130004997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Thiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.911.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 décembre 2012

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Karl Guénard, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013005092/16.

(130004549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

King's Cross Asset Funding 38, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.913.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 6 Décembre 2012:

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 38 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013005889/18.

(130005828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

—
Larry Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.254.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Larry Topco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005076/19.

(130005117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

—
Uzoa S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. Uzoa Holding S.A.).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 98.184.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 décembre 2012

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Karl Guénard, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013005093/16.

(130004562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Larry Condo Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.499.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Larry Holdco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005071/19.

(130005020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Larry Condo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.500.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Larry Holdco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005072/19.

(130005018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Athos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 144.918.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 janvier 2013

Monsieur DIEDERICH Georges est révoqué de ses fonctions d'administrateur. Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

ATHOS S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2013005154/16.

(130005787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

16425

Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.496.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Larry Holdco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005070/19.

(130005009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Vitus Topco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.023.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, BRE/Europe 2 S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 2 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005097/19.

(130004895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Blue Skye Management S. à r.l., S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.005,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 159.555.

Blue Skye Management S. à r. l. (associé) a changé l'adresse du 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg au 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg;

Blue Skye Capital S. à r. l. (associé) a changé l'adresse du 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg au 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg;

BSkye Investors S. à r. l. (associé) a changé l'adresse du 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg au 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg;

Blue Skye Management S. à r. l. (gérant) a changé l'adresse du 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg au 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg

Référence de publication: 2013005176/16.

(130005837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Neckar G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.982.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 2 S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 2 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005085/18.

(130004796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Avalanche Mobile International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 103.454.

—
L'actionnaire unique a pris en date du 19 décembre 2012, les résolutions suivantes:

- Il renouvelle les mandats de Messieurs Jonathan BEGGIATO, directeur comptable -, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix et Maître Jean-Marc ASSA, avocat, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains de leurs fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée statutaire de 2018.

- Il accepte la démission de la société EXCELIANCE SA de sa fonction d'administrateur et décide de la remplacer par Maître Valérie DEMEURE, avocate à la Cour, demeurant à L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonne voie jusqu'à l'assemblée statutaire de 2018.

- Il renouvelle le mandat de la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, 31, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg de sa fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée statutaire de 2018.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur

Référence de publication: 2013005158/19.

(130005801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

BRE/Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 94.375.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 2 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005027/17.

(130004783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Miele s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 20, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 15.429.

Auszug von dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 4. Mai 2012

Die ordentliche Generalversammlung vom 4. Mai 2012 hat entschieden daß:

- das Mandat von Herrn Beat Voegele, wohnhaft in 2, Weidstrasse CH-5726 Unterkulm, Schweiz, als Geschäftsführer der Gesellschaft verlängert wird bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.
 - Deloitte Audit, société à responsabilité limitée, no RCS B67895, mit Sitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer ernannt wird bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Unterschrift

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2013004775/17.

(130004360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

BRE/Europe Hotel I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.983.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associés de la Société, BRE/Europe Hotel Holding I S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 4 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005025/19.

(130004644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

BRE/Europe Hotel II Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.119.850,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.504.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 4 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005026/16.

(130004659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

BRE/Europe Hotel Holding I Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.147.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associés de la Société, BRE/Europe 4-B S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 4 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005023/19.

(130004608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

BRE/Europe Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.733.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associés de la Société, BRE/Europe Hotel Holding I Topco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 4 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005022/18.

(130004615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Investeam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 108.258.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

S'est réuni le 1^{er} janvier 2012:

L'assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Changement de siège:

Transfert du siège de Jos Seylerstrooss, 6, L-8522 Beckerich, vers l'adresse suivante:

27 Huewelerstrooss

L-8521 Beckerich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005415/16.

(130005281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

BRE/German Holdco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 130.189.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, BRE/Europe 4 S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 4 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005034/18.

(130004654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

BRE/Europe 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 142.746.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 2 S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 2 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005028/19.

(130004902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Automat' Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 25.598.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Leudelange le 18 décembre 2012

Compte tenu des nécessités de gestion, l'Assemblée générale décide que la société est valablement engagée en toutes hypothèses:

- soit par les signatures conjointes de deux gérants
- soit par la signature unique de Monsieur Jean-Marc Demerdjian

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Automat'Services s.à.r.l.

Référence de publication: 2013005130/15.

(130005710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

BRE/Eschborn V Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 96.450.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/DB Portfolio S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 2 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005019/19.

(130004772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

BRE/Essen I Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 96.576.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/DB Portfolio S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 2 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005020/19.

(130004778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Capitole Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 106.466.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 décembre 2012

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Karl Guénard, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013005054/16.

(130004543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Chestnut 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.558.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, BRE/Chestnut Topco II S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005052/19.

(130004984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Franmar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 28.155.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 décembre 2012

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Karl Guénard, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013005062/16.

(130004545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Eurofins Health Food LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 173.829.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu

Eurofins Food Testing LUX Holding, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122863,

dûment représentée par Madame Pascale Troquet, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10 A, Rue Henri M. Schnadt en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée;

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou tout autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

La Société pourra également fournir toute sorte de services internationaux et/ou support à toutes sociétés du groupe.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de «Eurofins Health Food LUX Holding»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euro (EUR 100,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des descendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant et du président du conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Eurofins Food Testing LUX Holding	125 parts
Total	125 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ € 1.300,-.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.
2. L'associé décide d'élire les personnes suivantes aux fonctions de gérant de la société pour une durée indéterminée.
- Florian Heupel, né à Menden (Allemagne) le 21 octobre 1967, et demeurant à L-5811 Fentange, 44, rue de Bettembourg;
- Brandmeier Markus, né à Pforzheim (Allemagne) le 3 septembre 1963, demeurant professionnellement au 14b, Sten-zelring, D-21107 Hamburg;
3. L'associé décide d'élire Monsieur Florian Heupel, aux fonctions de président du conseil de gérance de la société pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: TROQUET, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/12/2012. Relation: EAC/2012/17423. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013000803/157.

(130000263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Blue Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 140.676.

In the year two thousand and twelve, on the twenty seventh day of November.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BLUE FIN S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.676 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, dated 2 July 2008, and whose articles of association (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 August 2008 n°2062 page 98959. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 October 2012 and not yet published.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") elected as chairman, Ms Frédérique Davister, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Jean-Paul Schmit, employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The names of the shareholder present at the meeting or represented at the meeting by proxy (the "Appearing Shareholder") and the number of shares held are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list has been signed *ne varietur* with the proxy forms by the shareholder represented at the Meeting by proxy, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that the Appearing Shareholder holding 176,778 shares (79,422 shares being held by the Company) is present at the Meeting or represented at the Meeting by proxy. The Appearing Shareholder has declared that he has been sufficiently informed of the agenda of the Meeting beforehand and has waived all convening requirements and formalities. The Meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting was the following:

Agenda

1) Resolution to reduce the share capital by an amount of seventy-nine thousand four hundred twenty-two Euro (EUR 79,422.-) to bring the current share capital of two hundred fifty-six thousand two hundred Euro (EUR 256,200.-) to one hundred seventy-six thousand seven hundred seventy-eight Euro (EUR 176,778.-) by the cancellation of the seventy-nine thousand four hundred twenty-two (79,422) repurchased shares;

2) Resolution to increase the share capital by an amount of one hundred twenty-three thousand two hundred twenty-two Euro (EUR 123,222.-) to bring the current share capital of one hundred seventy-six thousand seven hundred seventy-eight Euro (EUR 176,778.-) to three hundred thousand Euro (EUR 300,000) through issuance of one hundred twenty-three thousand two hundred twenty-two (123,222) shares of one Euro (EUR 1.-) each and to create a legal reserve of thirty thousand Euro (EUR 30,000) by allocation of a part of the share premium and distributable reserve to the share capital and the legal reserve;

3) Creation of ten classes of shares referred to as the shares of class A to class J, each share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and therefore the re-classification of all the existing issued shares in the share capital of the Company;

4) Amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the creation of classes of shares and the re-classification of all the existing shares in the share capital of the Company; and,

5) Miscellaneous.

The Meeting requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital by an amount of seventy-nine thousand four hundred twenty-two Euro (EUR 79,422.-) to bring the current share capital of two hundred fifty-six thousand two hundred Euro (EUR 256,200.-) to one hundred seventy-six thousand seven hundred seventy-eight Euro (EUR 176,778.-) by the cancellation of the seventy-nine thousand four hundred twenty-two (79,422) shares held by the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital by an amount of one hundred twenty-three thousand two hundred twenty-two Euro (EUR 123,222.-) to bring the current share capital of one hundred seventy-six thousand seven hundred seventy-eight Euro (EUR 176,778.-) to three hundred thousand Euro (EUR 300,000) through issuance of one hundred twenty-three thousand two hundred twenty-two (123,222) shares of one Euro (EUR 1.-) each and to create a legal reserve of thirty thousand Euro (EUR 30,000) by allocation of a part of the share premium of an amount of seventy-three thousand eight hundred Euro (EUR 73,800.-) and distributable reserve of an amount of seventy-nine thousand four hundred twenty-two Euro (EUR 79,422.-) to the share capital and the legal reserve.

The newly issued shares are subscribed by the Appearing Shareholder.

Third resolution

The Meeting resolves to decide to create ten classes of shares and to allocate the three hundred thousand (300,000) shares as follows:

- (i) thirty thousand (30,000) shares of class A (the "A Shares"),
- (ii) thirty thousand (30,000) shares of class B (the "B Shares"),
- (iii) thirty thousand (30,000) shares of class C (the "C Shares"),
- (iv) thirty thousand (30,000) shares of class D (the "D Shares"),
- (v) thirty thousand (30,000) shares of class E (the "E Shares"),
- (vi) thirty thousand (30,000) shares of class F (the "F Shares"),
- (vii) thirty thousand (30,000) shares of class G (the "G Shares"),
- (viii) thirty thousand (30,000) shares of class H (the "H Shares"),
- (ix) thirty thousand (30,000) shares of class I (the "I Shares"), and
- (x) thirty thousand (30,000) shares of class J (the "J Shares" and all of them, the "Shares"),

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the decision taken under the preceding resolution. The first paragraph of Article 5 shall now read as follows:

"The subscribed capital of the Company is fixed at three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) represented by ten (10) classes of shares (each a "Class of Shares") divided as follows: (i) thirty thousand (30,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) thirty thousand (30,000) class B shares (the "B Shares"), (iii) thirty thousand (30,000) class C shares (the "C Shares"), (iv) thirty thousand (30,000) class D shares (the "D Shares"), (v) thirty thousand (30,000) class E shares (the "E Shares"), (vi) thirty thousand (30,000) class F shares (the "F Shares"), (vii) thirty thousand (30,000) class G shares (the "G Shares"), (viii) thirty thousand (30,000) class H shares (the "H Shares"), (ix) thirty thousand (30,000) class I shares (the "I Shares"), (x) thirty thousand (30,000) class J shares (the "J Shares"), all together referred to as the "Shares", each Share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of the premium account is freely distributable and is at the free disposal of the Board of Directors."

Furthermore, the Meeting resolves to insert the following paragraph between the eleventh and twelfth paragraphs of article 5 of the Articles which shall read as follows:

"The Company can repurchase its own Shares by a decision of the Board of Directors subject to the availability of funds determined by the Board of Directors on the basis of relevant Interim Accounts.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such repurchase and cancellations of Classes of Shares shall be made in the alphabetical order (starting with Class A). For the avoidance of doubt, no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class A Shares are outstanding...

In the event of a repurchase of a Class of Shares (in the order provided for in this article 5) for the purpose of a share capital reduction, such Class of Shares shall be repurchased for an amount equal to the Cancellation Value, which Cancellation Value shall be allocated to the holder(s) of the Shares which are being repurchased for subsequent cancellation in accordance with the Cancellation Value Allocation.

Upon the repurchase of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value will become due and payable by the Company and shall be allocated to the holder(s) of the Shares which are being repurchased for subsequent cancellation in accordance with the Cancellation Value Allocation.

The Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the Luxembourg law.

In this article, "Cancellation Value" means funds available for distribution, it being understood that the amount may not exceed profits realised since the end of the last accounting year, increased by any carried forward profits and amount of freely distributable share premium and other freely distributable reserves as determined by the Board of Directors at its sole discretion and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, to the extent this amount constitutes an available reserve, but reduced by (i) any losses (included carriedforward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg accounting principles, of the Luxembourg law or of those articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting).

"Cancellation Value Allocation" means:

- first, to the holder(s) of Class A up to an amount of thirty-five million Euro (EUR 35,000,000.-);
- second, to the holder(s) of Class B up to the remaining amount from the first allocation of thirty-five million Euro (EUR 35,000,000.-);
- third, pro rata to the holder(s) of all the Shares they hold in the Company or otherwise decided by the unanimity of Shareholders.

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately fifteen hundred euros (EUR 1,500.00).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BLUE FIN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.676 (la "Société"), constituée par un acte de Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 Juillet 2008, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2062 page 98959 en date du 26 août 2008. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 25 octobre 2012, non encore publié.

L'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") élit comme président Maître Frédérique Davister, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme en qualité de secrétaire de séance Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur M. Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms de l'actionnaire présent ou représenté à l'Assemblée par des mandataires (l' "Actionnaire Comparant") et le nombre d'actions détenus sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec les procurations par l'actionnaire représenté à l'assemblée par mandataire, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. La liste de présence montre que l' Actionnaire Comparant détenant 176.778 actions (79.422 étant détenues par la Société) est présent à l'Assemblée ou représenté par le mandataire. L'Actionnaire Comparant a déclaré qu'il avait été suffisamment informé de l'ordre du jour de l'Assemblée préalablement à celle-ci et qu'il renonçait aux formalités de convocation. L'Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Décision de réduire le capital social d'un montant soixante-dix-neuf mille quatre cent vingt-deux Euros (EUR 79.422,-) pour porter le montant actuel de deux cent cinquante-six mille deux cents Euros (EUR 256.200,-) à cent soixante-seize mille sept cent soixante-dix-huit Euros (EUR 176.778,-) par l'annulation de soixante-dix-neuf mille quatre cent vingt-deux (79.422) actions rachetées;

2) Décision d'augmenter le capital social d'un montant de cent vingt-trois mille deux cent vingt-deux Euros (EUR 123.222,-) pour porter le montant de cent soixante-seize mille sept cent soixante-dix-huit Euros (EUR 176.778,-) à trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) par l'émission de cent vingt-trois mille deux cent vingt-deux (EUR 123.222) actions d'un Euro (EUR 1,-) chacune et de créer une réserve légale de trente mille Euros (EUR 30.000,-) par l'attribution d'une partie de la prime d'émission et de la réserve distribuable au capital social et à la réserve légale;

3) Création de dix nouvelles classes d'actions comme actions de catégories A à J, chaque action ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et la reclassification en conséquence de toutes les actions existantes dans le capital social de la Société;

4) Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter la création de nouvelles classes d'actions et la reclassification de toutes les actions existantes dans le capital social de la Société;

5) Divers.

L'Assemblée requiert du notaire qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de soixante-dix-neuf mille quatre cent vingt-deux Euros (EUR 79.422,-) pour porter le montant actuel de deux cent cinquante-six mille deux cents Euros (EUR 256.200,-) à cent soixante-seize mille sept cent soixante-dix-huit Euros (EUR 176.778,-) par l'annulation de soixante-dix-neuf mille quatre cent vingt-deux (79.422) actions détenues par la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent vingt-trois mille deux cent vingt-deux Euros (EUR 123.222,-) pour porter le montant de cent soixante-seize mille sept cent soixante-dix-huit Euros (EUR 176.778,-) à trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) par l'émission de cent vingt-trois mille deux cent vingt-deux (EUR 123.222) actions d'un Euro (EUR 1,-) chacune et de créer une réserve légale de trente mille Euros (EUR 30.000,-) par l'attribution

d'une prime d'émission pour un montant de soixante-treize mille Euros (EUR 73.800,-) et de réserve distribuable pour un montant de soixante-dix-neuf mille quatre cent vingt-deux Euro (EUR 79.422,-) au capital social et à la réserve légale.

Les nouvelles actions émises sont souscrites par l'Actionnaire Comparant.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer dix (10) nouvelles classes d'actions et d'allouer les trois cent mille (300.000) actions comme suit:

- (i) Trente mille (30.000) actions de classe A (les "Actions A"),
- (ii) Trente mille (30.000) actions de classe B (les "Actions B"),
- (iii) Trente mille (30.000) actions de classe C (les "Actions C"),
- (iv) Trente mille (30.000) actions de classe D (les "Actions D"),
- (v) Trente mille (30.000) actions de classe E (les "Actions E"),
- (vi) Trente mille (30.000) actions de classe F (les "Actions F"),
- (vii) Trente mille (30.000) actions de classe G (les "Actions G"),
- (viii) Trente mille (30.000) actions de classe H (les "Actions H"),
- (ix) Trente mille (30.000) actions de classe I (les "Actions I"),
- (x) Trente mille (30.000) actions de classe J (les "Actions J", et ensemble les "Actions").

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des Statuts afin de refléter la décision prise dans la résolution précédente. Le paragraphe 1^{er} de l'article 5 sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) représenté par dix (10) classes d'actions (chacune une "Classe d'Actions") reparties comme suit (i) trente mille (30.000) actions de classe A (les "Actions A"), (ii) trente mille (30.000) actions de classe B (les "Actions B"), (iii) trente mille (30.000) actions de classe C (les "Actions C"), (iv) trente mille (30.000) actions de classe D (les "Actions D"), (v) trente mille (30.000) actions de classe E (les "Actions E"), (vi) trente mille (30.000) actions de classe F (les "Actions F"), (vii) trente mille (30.000) actions de classe G (les "Actions G"), (viii) trente mille (30.000) actions de classe H (les "Actions H"), (ix) trente mille (30.000) actions de classe I (les "Actions I"), (x) trente mille (30.000) actions de classe J (les "Actions J", ensemble désignées comme les "Actions"), chaque Action ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-).

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute action sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera librement distribuable et laissé à la libre disposition du Conseil d'Administration."

L'Assemblée décide d'insérer le paragraphe suivant entre le onzième et le douzième paragraphes de l'article 5 des Statuts qui sera rédigé comme suit:

"La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions par décision du Conseil d'Administration sous réserve de la disponibilité des fonds déterminés par le Conseil d'Administration sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de une ou plusieurs Classes d'Actions par le rachat par la Société et l'annulation de toutes les Actions émises dans de telle(s) Classe(s) d'Actions. Dans l'hypothèse de rachats et d'annulations de Classes d'Actions, de tels annulations et rachats d'Actions devront être réalisés dans l'ordre alphabétique (en commençant par la Classe A). Pour éviter tout doute, aucune Actions de Classe B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Actions de Classe A en cours.

Dans les cas d'un rachat d'une Classe d'Actions (dans l'ordre prévu dans le présent article 5) en vue de procéder à une réduction de capital social de la Société, celles-ci devront être rachetées pour un montant égal à la Valeur d'Annulation, qui sera attribuée au(x) détenteur(s) des Actions qui sont rachetées en vue d'une annulation ultérieure, et ce, en conformité avec l'Attribution de la Valeur d'Annulation.

Dans le cas du rachat d'Actions de la Classe des Actions pertinente, la Valeur d'Annulation deviendra exigible et payable par la Société et devra être attribuée au(x) détenteur(s) des actions qui sont rachetées en vue d'une annulation ultérieure, et ce, en conformité avec l'Attribution de la Valeur d'annulation.

Les Actions rachetées devront être immédiatement annulées en accord avec les exigences fixées par la Loi.

Dans le présent article "Valeur d'Annulation" signifie les fonds disponibles pour distribution, étant entendu que le montant ne saurait excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmentés par tous bénéfices reportés ou par le montant de la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables déterminées par le Conseil d'Administration à sa seule discrétion et (ii) si le cas se présente, par le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale liée à la Classe d'Actions à annuler, dans la mesure où ce montant constitue une réserve disponible, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes qui doivent être placées dans la (les) réserve(s) au regard des exigences des principes comptables du Luxembourg, de la Loi ou des Statuts, chaque fois que cela est prévu dans les Comptes Intérimaires pertinents (Pour éviter tout doute, sans qu'aucune de ces sommes ne soit prise en compte deux fois).

"Attribution de la Valeur d'Annulation" signifie:

- Premièrement, au(x) détenteur(s) de Classe A jusqu'à qu'un montant égal à trente-cinq millions d'Euros (EUR 35.000.000,-);
- Deuxièmement, au(x) détenteur(s) de Classe B jusqu'au montant restant de la première attribution de trente-cinq millions d'Euros (EUR 35.000.000,-);
- Troisièmement, pro rata aux détenteurs de toutes les Actions qu'ils détiennent dans la Société ou autrement prévu par l'unanimité des Actionnaires.

"Comptes Intérimaires" sont les comptes de gestion de la Société produits à la Date des Comptes Intérimaires.

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et l'annulation des Classes d'Actions pertinentes."

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même personne, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la personne comparante, connus du notaire par leur nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Davister, Drauth, Schmit, GRETHERN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56928. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000694/268.

(130000476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Longview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.517.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Longview S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 22 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 140 of 8 February 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.517 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 8.15 a.m. by Me Manfred Muller, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Danièle Buchler, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Maxime Bertomeu-Savalle, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-seven million eight hundred twenty-one thousand twenty-eight euro (EUR 57,821,028.-) so as to raise it from its present amount of thirty-six thousand euro (EUR 36.000.-) to fifty-seven million eight hundred fifty-seven thousand twenty-eight euro (EUR 57,857,028.-).

2 To issue nine million six hundred thirty-six thousand eight hundred thirty-eight (9,636,838) new shares with a nominal value of six euro (EUR 6.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares by Tamweelview European Holdings S.A., by a contribution in cash.

4 To decrease the corporate capital of the Company by an amount of five million two hundred fifty-three thousand one hundred eighty-six euro (EUR 5,253,186.-) to an amount of fifty-two million six hundred three thousand eight hundred forty-two euro (EUR 52,603,842.-) by cancelling eight hundred seventy-five thousand five hundred thirty-one (875,531) shares with a nominal value of six euro (EUR 6.-) per share, in order (i) to increase the available share premium by an amount of one euro (EUR 1.-) and (ii) to allocate an amount of five million two hundred fifty-three thousand one hundred eighty-five euro (EUR 5,253,185.-) to the Company's legal reserve, the latter, together with the existing legal reserve of seven thousand two hundred euro (EUR 7,200.-) thus representing ten per cent. (10%) of the Company's share capital upon such decrease.

5 To set the Company's share capital at fifty-two million six hundred three thousand eight hundred forty-two euro (EUR 52,603,842.-) divided into eight million seven hundred sixty-seven thousand three hundred seven (8,767,307) shares with a nominal value of six euro (EUR 6.-) each and to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-seven million eight hundred twenty-one thousand twenty-eight euro (EUR 57,821,028.-) so as to raise it from its present amount of thirty-six thousand euro (EUR 36,000.-) to fifty-seven million eight hundred fifty-seven thousand twenty-eight euro (EUR 57,857,028.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue nine million six hundred thirty-six thousand eight hundred thirty-eight (9,636,838) new shares with a nominal value of six euro (EUR 6.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Tamweelview European Holdings S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the "Subscriber"), represented by Manfred MULLER, aforementioned, by virtue of a proxy given on 19 December 2012, in Luxembourg which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for nine million six hundred thirty-six thousand eight hundred thirty-eight (9,636,838) new shares with a nominal value of six euro (EUR 6.-) per share, and to fully pay for these shares and the share premium thereon by a contribution in cash.

The amount of fifty-seven million eight hundred twenty-one thousand twenty-eight euro (EUR 57,821,028.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the nine million six hundred thirty-six thousand eight hundred thirty-eight (9,636,838) new shares to the above mentioned subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to decrease the corporate capital of the Company by an amount of five million two hundred fifty-three thousand one hundred eighty-six euro (EUR 5,253,186.-) to an amount of fifty-two million six hundred three thousand eight hundred forty-two euro (EUR 52,603,842.-) by cancelling eight hundred seventy-five thousand five hundred thirty-one (875,531) shares with a nominal value of six euro (EUR 6.-) per share, in order (i) to increase the available share premium by an amount of one euro (EUR 1.-) and (ii) to allocate an amount of five million two hundred fifty-three thousand one hundred eighty-five euro (EUR 5,253,185.-) to the Company's legal reserve, the

latter, together with the existing legal reserve of seven thousand two hundred euro (EUR 7,200.-) thus representing ten per cent. (10%) of the Company's share capital upon such decrease.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to set the Company's share capital at fifty-two million six hundred three thousand eight hundred forty-two euro (EUR 52,603,842.-) divided into eight million seven hundred sixty-seven thousand three hundred seven (8,767,307) shares with a nominal value of six euro (EUR 6.-) each and to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"**Art. 5. Subscribed capital, authorised capital.** The issued capital of the Company is set at fifty-two million six hundred three thousand eight hundred forty-two euro (EUR 52,603,842.-) divided into eight million seven hundred sixty-seven thousand three hundred seven (8,767,307) shares with a nominal value of six euro (EUR 6.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 8.30 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre,
par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Longview S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 140 du 8 février 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122.517 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 8.15 heures sous la présidence de Me Manfred MULLER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Me Danièle BUCHLER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Maxime Bertomeu-Savalle, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cinquante-sept millions huit cent vingt et un mille vingt-huit euros (EUR 57.821.028,-) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille euros (EUR 36.000,-) à cinquante-sept millions huit cent cinquante-sept mille vingt-huit euros (EUR 57.857.028,-).

2 Émission de neuf millions six cent trente-six mille huit cent trente-huit (9.636.838) nouvelles actions d'une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune, ayant les mêmes droits et priviléges que les actions existantes.

3 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription par Tamweelview European Holdings S.A. de ces nouvelles actions, par un apport à libérer intégralement en espèces.

4 Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq millions deux cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-six euros (EUR 5.253.186,-) à un montant de cinquante-deux millions six cent trois mille huit cent quarante-deux euros (EUR 52.603.842,-) par annulation de huit cent soixantequinze mille cinq cent trente et une (875.531) actions d'une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune, en vue (i) d'augmenter la prime d'émission disponible d'un montant de un euro (EUR 1,-) et (ii) d'allouer un montant de cinq millions deux cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-cinq euros (5.253.185,-) à la réserve légale de la Société, cette dernière représentant dès lors ensemble avec la réserve légale existante de sept mille deux cents euros (EUR 7.200,-) dix pour cent (10%) du capital social de la Société suite à cette réduction.

5 Porter le capital social de la Société à cinquante-deux millions six cent trois mille huit cent quarante-deux euros (EUR 52.603.842,-) divisé en huit millions sept cent soixante-sept mille trois cent sept (8.767.307) actions d'une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune et modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cinquante-sept millions huit cent vingt et un mille vingt-huit euros (EUR 57.821.028,-) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille euros (EUR 36.000,-) à cinquante-sept millions huit cent cinquante-sept mille vingt-huit euros (EUR 57.857.028,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre neuf millions six cent trente-six mille huit cent trente-huit (9.636.838) actions nouvelles d'une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune, ayant les mêmes droits et priviléges que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existant de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Tamweelview European Holdings S.A., une société anonyme soumise au droit luxembourgeois et ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (le «Souscripteur»), représenté par Me Manfred MULLER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2012, à Luxembourg qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire neuf millions six cent trente-six mille huit cent trente-huit (9.636.838) actions nouvelles d'une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune, à libérer intégralement par le biais d'un apport en espèces.

Le montant de cinquante-sept millions huit cent vingt et un mille vingt-huit euros (EUR 57.821.028,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les neuf millions six cent trente-six mille huit cent trente-huit (9.636.838) actions nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq millions deux cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-six euros (EUR 5.253.186,-) à un montant de cinquante-deux millions six cent trois mille huit cent quarante-deux euros (EUR 52.603.842,-) par annulation de huit cent soixantequinze mille cinq cent trente et une (875.531) actions d'une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune, en vue (i) d'augmenter la prime d'émission disponible d'un montant de un euro (EUR 1,-) et (ii) d'allouer un montant de cinq millions deux cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-cinq euros (5.253.185,-) à la réserve légale de la Société, cette dernière représentant dès lors ensemble avec la réserve légale existante de sept mille deux cents euros (EUR 7.200,-) dix pour cent (10%) du capital social de la Société suite à cette réduction.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de porter le capital social de la Société à cinquante-deux millions six cent trois mille huit cent quarante-deux euros (EUR 52.603.842,-) divisé en huit millions sept cent soixante-sept mille trois cent sept (8.767.307) actions d'une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune et de modifier l'alinéa premier

de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus. L'edit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"**Art. 5. Capital social, Capital autorisé.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante-deux millions six cent trois mille huit cent quarante-deux euros (EUR 52.603.842,-) représenté par huit millions sept cent soixante-sept mille trois cent sept (8.767.307) actions ayant une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. MULLER, D. BUCHLER, M. BERTOMEU-SAVALLE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15309. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001014/212.

(120226957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

AB Acquisitions Luxco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 173.850.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AB Acquisitions Luxco 3A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under B number 129 312,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 14 December 2012.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of AB Acquisitions Luxco 7 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in article 0) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including

article 16.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (the "Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations;

3.2 The Company may acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stocks, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds, debt and debt instruments, loans, securities and other financial assets made, issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same. The Company may also directly or indirectly, make, purchase or invest in loans, securities or any other financial assets;

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means;

3.4 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

3.5 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.6 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the 1915 Law.

3.7 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject to the availability of funds determined by the Board of Managers or the Sole Manager on the basis of relevant interim accounts.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by a Board of Managers (the "Board of Managers") appointed as a collegiate body in accordance with provisions set out hereafter. The Board of Managers shall always be composed so that:

8.2 at least four (4) board members (and if more than four, such number must be an even number) shall be appointed by the General Meeting of Ordinary Shareholders.

8.3 One half of the Board Members are referred to as the class A managers (the "Class A Managers"); and

8.4 one half of the Board Members are referred to as the class B managers (the "Class B Managers").

8.5 The Board Members shall be appointed by the general meeting of Ordinary Shareholders, with the vote of the Ordinary Shareholders present or represented.

9. Powers of the managers, Binding signatures.

9.1 The Board of Managers may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

9.2 The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager and one Class B Manager.

10. Representation. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least two thirds of all the Board Members are present or represented at a meeting. Absent Board Members may be represented by other Board Members by appointing another manager as his proxy or any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11. A manager may represent more than one of his colleagues.

11. Agent of the managers. The Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. They shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least the majority of the Managers are physically present at a Board Meeting held in person.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting and that a majority of the Managers are physically present in Luxembourg. A person participating in this way shall be counted in the quorum and entitled to vote.

12.6 Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at Board Meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

13. Conflict of interest.

13.1 If any of the Managers of the Company has an interest in a matter to be discussed or resolution proposed at a Board Meeting, he shall inform the other Managers of that interest. For the purposes of this article 13, an "interest" of a Manager shall include an interest of such Manager by virtue of such Manager:

13.1.1 holding office as a Manager or director of another person involved in the matter;

13.1.2 holding any other office or employment with another person involved in the matter; or

13.1.3 being interested directly or indirectly in any securities (or any rights to acquire securities) in another person involved in the matter.

13.2 In respect of a matter or resolution in which a Manager has an interest, which is a personal interest opposed to the interest of the Company (a "Personal Conflicting Interest"), such Manager may not participate in relation to the relevant matter or resolution or vote on such matter or resolution or count towards the quorum for a Board Meeting while that matter or resolution is discussed. In all other circumstances without prejudice to the obligation of a Manager to disclose any interest, a Manager may participate in debate in relation to and/or vote at any meeting of the Board of Managers on any matter or resolution concerning a matter in relation to which he has, directly or indirectly, an interest and if he votes his vote shall be counted.

13.3 For the avoidance of doubt, any interest of a Manager arising solely by virtue of his having been nominated for appointment as a Manager by or holding any office or employment or any other contractual relationship with another person involved in the matter irrespective of whether that other person's interest conflicts with that of the Company shall not be deemed to be a 'Personal Conflicting Interest'.

13.4 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm or entity shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm or entity. Any person related as described above to any company or firm or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from participating in debates, considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business and shall not be deemed by reason of such affiliation to have a Personal Conflicting Interest.

13.5 The previous provisions of this article 13 shall not apply where the decision of the Board of Managers or the Sole Manager relates to current operations entered into under normal conditions, and in particular in case of operations concluded between the Company and its Connected Companies.

14. Management fees and Expenses.

14.1 Subject to approval by the Shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

15. Manager's liability.

15.1 No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

15.2 Managers are only liable for the performance of their duties.

16. Shareholders' resolutions.

16.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

16.2 Subject as provided in articles 16.3, 16.4 and 16.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

16.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

16.4 Subject as provided in article 16.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

16.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

16.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

16.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

16.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

16.9 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in article 16.8 and the above provisions of article 16.9, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

16.10 Any Shareholders' Meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg and the resolutions in writing taken by the Shareholders shall be deemed to have been taken in the Grand Duchy of Luxembourg.

17. Business year and Annual accounts.

17.1 The Company's year commences on April 1st, and ends on March 31st of the following year.

17.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the Managers.

17.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

18. Distributions on shares.

18.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

18.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

18.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits, share premium and other distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

19. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and article 16. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

20. Interpretation and Luxembourg law.

20.1 In these Articles:

20.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

20.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

20.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

20.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31st, 2013.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Numbers of shares	Subscription price (GBP)
AB Acquisitions Luxco 3A S.à r.l.	20,000	20,000
Total	20,000	20,000

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) corresponding to a share capital of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro.

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

Class A Managers:

- Dr. Wolfgang Zettel, manager, born on November 15, 1962 in Konstanz, Germany, residing at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Stefan Lambert, manager, born on January 8, 1964 in Trier, Germany, residing at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Class B Managers:

- Jean-Paul Goerens, manager, born on April 2, 1960 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Simone Retter, maître en droit, born on June 13, 1961 in Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its Registered Office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AB Acquisitions Luxco 3A S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 129 312,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, avec adresse professionnelle à Belvaux, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme sociale et Nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de AB Acquisitions Luxco 7 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts - y compris l'article 16.4 - et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations;

3.2 La Société pourra acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des titres, actions, debentures, debenture stocks, obligations dettes et instruments de dette et tout autre instrument financier émis ou garantis par toute personne ou entité quelconque et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger et disposer des mêmes instruments. La Société peut aussi, directement ou indirectement, accorder, acquérir, ou investir dans des prêts, des titres ou tout autre instruments financiers;

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens;

3.4 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements;

3.5 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

3.6 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes qu'elle jugera opportuns;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi de 1915;

3.7 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédictifs, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve de l'existence de fonds disponibles tel que déterminés par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique sur la base de comptes intérimaires pertinents.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenus par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), nommé comme un organe collégial par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés. Le Conseil de Gérance sera composé de sorte qu'il comprend:

8.2 au moins quatre (4) membres du conseil (et si il y en a plus que quatre, un tel nombre doit être un nombre pair) seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés Ordinaires

8.3 La moitié des Membres du Conseil sont désignés comme les gérants de Catégorie A (les «Gérants de Catégorie A»); et

8.4 La moitié des Membres du Conseil sont désignés comme les gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.5 Les Membres du Conseil seront nommés par l'assemblée générale des Associés Ordinaires présents ou représentés.

9. Pouvoirs des gérants, Signatures engageant la société.

9.1 La Société sera, en toutes circonstances, engagée eu égard à la gestion quotidienne de la Société, est administrée le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

9.2 La Société sera, en toutes circonstances, engagée eu égard à la gestion quotidienne de la Société, par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

10. Représentation. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins les deux tiers des Membres du Conseil sont présents ou représentés. Les Membres du Conseil absents pourront être représentés par d'autres Membres du Conseil en nommant un autre gérant en tant que représentant. Un Gérant peu représenter plus qu'un de ses collègues conformément à l'article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Elles se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant au quorum requis) au moins la majorité des Gérants soit présente physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité des votes des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion et que la majorité des gérants soit physiquement présente au Luxembourg. Une personne participant de cette manière devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter.

12.6 Des résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les Gérants, produisent effet au même titre que des résolutions prises lors des Réunions du Conseil. Telle approbation peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés.

13. Conflit d'intérêt.

13.1 Si un des Gérants de la Société a un intérêt dans une affaire à discuter ou dans une résolution proposée lors d'une Réunion du Conseil, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants. Aux fins de cet article 13, un "intérêt" d'un Gérant comprend les intérêts d'un tel Gérant:

13.1.1 exerçant une fonction de Gérant ou de directeur d'une autre personne impliquée dans l'affaire;

13.1.2 exerçant toute fonction ou emploi avec une autre personne impliquée dans l'affaire; ou

13.1.3 étant directement ou indirectement intéressé dans toutes valeurs mobilières (ou tout droit d'acquérir des valeurs mobilières) portant sur une autre personne impliquée dans l'affaire.

13.2 En ce qui concerne les affaires ou résolutions dans lesquelles un Gérant a un intérêt personnel opposé à celui de la Société (un "Intérêt Personnel Opposé"), ce Gérant n'a pas le droit de participer à cette affaire ou résolution, ou de voter sur telle affaire ou résolution; il n'est pas pris en compte pour le quorum de la Réunion du Conseil pendant que cette affaire ou résolution est discutée. Dans tous les autres cas, sans préjudice de l'obligation d'un Gérant de divulguer tout intérêt, le Gérant peut participer au débat et/ou voter lors de toute Réunion du Conseil sur toute affaire ou résolution portant sur une question en relation avec une affaire pour laquelle il a directement ou indirectement un intérêt, et s'il vote, son vote est compté.

13.3 Pour éviter tout doute, tout intérêt d'un Gérant né simplement par le fait d'être proposé pour nomination comme Gérant, ou d'occuper un poste ou tout emploi ou toute relation contractuelle avec une autre personne impliquée dans l'affaire, peu importe si les intérêts de cette autre personne sont en conflit avec ceux de la Société, ne doit pas être considéré comme un Intérêt Personnel Opposé.

13.4 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou entreprise ou entité ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise ou entité. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise ou entité, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de participer aux débats, de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à de tels contrats ou transactions et ne devra pas être considérée comme ayant, en raison de cette affiliation, un Intérêt Personnel Opposé.

13.5 Les dispositions précédentes de cet article 13 ne s'appliqueront pas au cas où la décision de la Réunion du Conseil ou du Gérant Unique concerne des opérations courantes, entamées sous des conditions normales et en particulier en cas d'opérations conclues entre la Société et les Sociétés Apparentées.

14. Rémunération et Dépenses.

14.1 Sous réserve de l'approbation de(s) Associé(s), le(s) Gérant(s) peut/peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

15. Responsabilité des gérants.

15.1 Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

15.2 Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

16. Résolutions des associés.

16.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

16.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 16.3, 16.4 et 16.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

16.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

16.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 16.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

16.5 Une résolution pour décider de la dissolution de la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

16.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

16.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

16.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

16.9 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 16.8 et des présentes dispositions de l'article 16.9, peu importe que tous les Associés aient voté ou non.

16.10 Tout Assemblée Générale se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg et les résolutions écrites prises par les Associés seront réputées avoir été prises au Grand-Duché de Luxembourg.

17. Exercice social et Comptes annuels.

17.1 L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

17.2 Chaque année à la clôture de l'exercice social, les comptes sociaux (bilan et comptes des profits et des pertes) sont préparés par les Gérants.

17.3 Les comptes sociaux sont à la disposition des Associés au Siège Social de la Société.

18. Distributions sur parts sociales.

18.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par Résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

18.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés, d'une prime d'émission et d'autres réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

19. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 16. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

20. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

20.1 Dans les présents Statuts:

20.1.1 Une référence à:

(a) Un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

20.1.2 les mots "inclure" et "inclus" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

20.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

20.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 mars 2013.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (GBP)
AB Acquisitions Luxco 3A S.à r.l.	20.000	20.000
Total	20.000	20.000

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) correspondant à un capital de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1- Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

Gérants de Catégorie A:

- Dr. Wolfgang Zettel, gérant, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, avec adresse au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Stefan Lambert, gérant, né le 8 janvier 1964 à Trier, Allemagne, avec adresse au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants de Catégorie B:

- Jean-Paul Goerens, gérant, né le 2 avril 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec son adresse au 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Simone Retter, maître en droit, née le 13 juin 1961 à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse au 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2- Le Siège Social de la Société est établi à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17151. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013001499/589.

(130000779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.925.540,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.652.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tamweelview European Holdings S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.081 (the "Shareholder").

Hereby represented by Me Manfred MULLER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 December 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 18 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1791 of 23 August 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.652 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-three million three hundred forty-one thousand eight hundred sixty euro (EUR 23,341,860.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-three million three hundred fifty-four thousand three hundred sixty euro (EUR 23,354,360.-).

2 To issue twenty-two million one hundred seventy-four thousand seven hundred sixty-seven (22,174,767) new class A shares and one million one hundred sixty-seven thousand ninety-three (1,167,093) new class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription and full payment for these new shares by Tamweelview European Holdings S.A. by way of a contribution in cash.

4 To decrease the corporate capital of the Company by an amount of seventeen million four hundred twenty-eight thousand eight hundred twenty euro (EUR 17,428,820.-) to an amount of five million nine hundred twenty-five thousand five hundred forty euro (EUR 5,925,540.-) by cancelling sixteen million five hundred fifty-seven thousand three hundred seventy-nine (16,557,379) class A shares and eight hundred seventy-one thousand four hundred forty-one (871,441) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, in order (i) to absorb all losses carried forward at the level of the Company in an amount of sixteen million eight hundred thirty-six thousand two hundred fifty-eight euro (EUR 16,836,258.-), (ii) to increase the available share premium by an amount of eight euro (EUR 8.-) and (iii) to allocate an amount of five hundred ninety-two thousand five hundred fifty-four euro (EUR 592,554.-) to the Company's legal reserve, the latter thus representing ten per cent. (10%) of the Company's share capital upon such decrease.

5 To set the Company's share capital at five million nine hundred twenty-five thousand five hundred forty euro (EUR 5,925,540.-) divided into five million six hundred twenty-nine thousand two hundred sixty-three (5,629,263) class A shares and two hundred ninety-six thousand two hundred seventy-seven (296,277) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-three million three hundred forty-one thousand eight hundred sixty euro (EUR 23,341,860.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-three million three hundred fifty-four thousand three hundred sixty euro (EUR 23,354,360.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue twenty-two million one hundred seventy-four thousand seven hundred sixty-seven (22,174,767) new class A shares and one million one hundred sixty-seven thousand ninety-three (1,167,093) new class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder, represented by Me Manfred MULLER, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxy, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, declared to subscribe for six million twenty-two million one hundred seventy-four thousand seven hundred sixty-seven (22,174,767) new class A shares and one million one hundred sixty-seven thousand ninety-three (1,167,093) new class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, and to fully pay for these shares and the share premium thereon by a contribution in cash.

The amount of twenty-three million three hundred forty-one thousand eight hundred sixty euro (EUR 23,341,860.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the twenty-two million one hundred seventy-four thousand seven hundred sixty-seven (22,174,767) new class A shares and one million one hundred sixty-seven thousand ninety-three (1,167,093) new class B shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to decrease the corporate capital of the Company by an amount of seventeen million four hundred twenty-eight thousand eight hundred twenty euro (EUR 17,428,820.-) to an amount of five million nine hundred twenty-five thousand five hundred forty euro (EUR 5,925,540.-) by cancelling sixteen million five hundred fifty-seven thousand three hundred seventy-nine (16,557,379) class A shares and eight hundred seventy-one thousand four hundred forty-one (871,441) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, in order (i) to absorb all losses carried forward at the level of the Company in an amount of sixteen million eight hundred thirty-six thousand two hundred fifty-eight euro (EUR 16,836,258.-), (ii) to increase the available share premium by an amount of eight euro (EUR 8.-) and (iii) to allocate an amount of five hundred ninety-two thousand five hundred fifty-four euro (EUR 592,554.-) to the Company's legal reserve, the latter thus representing ten per cent. (10%) of the Company's share capital upon such decrease.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to set the Company's share capital at five million nine hundred twenty-five thousand five hundred forty euro (EUR 5,925,540.-) divided into five million six hundred twenty-nine thousand two hundred sixty-three (5,629,263) class A shares and two hundred ninety-six thousand two hundred seventy-seven (296,277) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"Art. 6. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at five million nine hundred twenty-five thousand five hundred forty euro (EUR 5,925,540.-) represented by five million six hundred twenty-nine thousand two hundred sixty-three (5,629,263) class A shares and two hundred ninety-six thousand two hundred seventy-seven (296,277) class B shares, each being fully paid up and having a nominal value of one euro (EUR 1.-)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtème jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Tamweelview European Holdings S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.081 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Me Manfred MULLER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 décembre 2012.

La prédicté procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-), dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1791 du 23 août 2007 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.652 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt-trois millions trois cent quarante-et-un mille huit cent soixante euros (EUR 23.341.860,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-) à vingt-trois millions trois cent cinquante-quatre mille trois cent soixante euros (EUR 23.354.360,-).

2 Émission de vingt-deux millions cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-sept (22.174.767) parts sociales nouvelles de catégorie A et de un million cent soixante-sept mille quatre-vingt-treize (1.167.093) parts sociales nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et priviléges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription par Tamweelview European Holdings S.A. de ces nouvelles parts sociales, par un apport à libérer intégralement en espèces.

4 Réduction du capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions quatre cent vingt-huit mille huit cent vingt euros (EUR 17.428.820,-) à un montant de cinq millions neuf cent vingt-cinq mille cinq cent quarante euros (EUR 5.925.540,-) par annulation de seize millions cinq cent cinquante-sept mille trois cent soixante-dix-neuf (16.557.379) parts sociales de catégorie A et de huit cent soixante et onze mille quatre cent quarante-et-une (871.441) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, en vue (i) d'absorber toutes les pertes reportées de la Société d'un montant total de seize millions huit cent trente-six mille deux cent cinquante-huit euros (16.836.258,-), (ii) d'augmenter la prime d'émission disponible d'un montant de huit euros (EUR 8,-) et (iii) d'allouer un montant de cinq cent quatre-vingt-douze mille cinq cent cinquante-quatre euros (592.554,-) à la réserve légale de la Société, cette dernière représentant dès lors dix pour cent (10%) du capital social de la Société suite à cette réduction.

5 Porter le capital social de la Société à cinq millions neuf cent vingt-cinq mille cinq cent quarante euros (EUR 5.925.540,-) divisé en cinq millions six cent vingt-neuf mille deux cent soixante-trois (5.629.263) parts sociales de catégorie A et de deux cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-sept (296.277) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et modification de l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de vingt-trois millions trois cent quarante et un mille huit cent soixante euros (EUR 23.341.860,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-) à vingt-trois millions trois cent cinquante-quatre mille trois cent soixante euros (EUR 23.354.360,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre vingt-deux millions cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-sept (22.174.767) parts sociales nouvelles de catégorie A et de un million cent soixante-sept mille quatre-vingt-treize (1.167.093) parts

sociales nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et priviléges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé, représenté par Me Manfred MULLER, prénomme, en vertu de la procuration précitée, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement, a déclaré souscrire vingt-deux millions cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-sept (22.174.767) parts sociales nouvelles de catégorie A et de un million cent soixante-sept mille quatre-vingt-treize (1.167.093) parts sociales nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par part sociale, à libérer intégralement par le biais d'un apport en espèces.

Le montant de vingt-trois millions trois cent quarante et un mille huit cent soixante euros (EUR 23.341.860,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les vingt-deux millions cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-sept (22.174.767) parts sociales nouvelles de catégorie A et de un million cent soixante-sept mille quatre-vingt-treize (1.167.093) parts sociales nouvelles de catégorie B conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions quatre cent vingt-huit mille huit cent vingt euros (EUR 17.428.820,-) à un montant de cinq millions neuf cent vingt-cinq mille cinq cent quarante euros (EUR 5.925.540,-) par annulation de seize millions cinq cent cinquante-sept mille trois cent soixante-dix-neuf (16.557.379) parts sociales de catégorie A et de huit cent soixante et onze mille quatre cent quarante et une (871.441) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, en vue (i) d'absorber toutes les pertes reportées de la Société d'un montant total de seize millions huit cent trente-six mille deux cent cinquante-huit euros (16.836.258,-), (ii) d'augmenter la prime d'émission disponible d'un montant de huit euros (EUR 8,-) et (iii) d'allouer un montant de cinq cent quatre-vingt-douze mille cinq cent cinquante-quatre euros (592.554,-) à la réserve légale de la Société, cette dernière représentant dès lors dix pour cent (10%) du capital social de la Société suite à cette réduction.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de porter le capital social de la Société à cinq millions neuf cent vingt-cinq mille cinq cent quarante euros (EUR 5.925.540,-) divisé en cinq millions six cent vingt-neuf mille deux cent soixante-trois (5.629.263) parts sociales de catégorie A et de deux cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-sept (296.277) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Art. 6. Capital Social. Le capital émis est fixé à cinq millions neuf cent vingt-cinq mille cinq cent quarante euros (EUR 5.925.540,-), représenté par cinq millions six cent vingt-neuf mille deux cent soixante-trois (5.629.263) parts sociales de catégorie A et de deux cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-sept (296.277) parts sociales de catégorie B, chacune étant entièrement libérée et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-)."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15301. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001330/209.

(120226730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Wesby Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 173.832.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Jean-Luc BETTIOL, gérant de société, demeurant à 38, rue de Tivoli, F-13005 Marseille,
ici représenté par Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration sous seing privé signée le 18 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «WESBY SARL».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet d'employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille de droit de propriété intellectuelle se composant de toute origine, de tous brevets, marques, sources informatiques, dessins, modèle,....

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra aussi préster des services administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables.

Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. La société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire:

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Jean-Luc BETTIOL, prénommé, cent parts	100
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale, et a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Luc BETTIOL, gérant de société, demeurant à 38, rue de Tivoli, F-13005 Marseille.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. RIGHESCHI, DELOSCH.

16460

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15437. Reçu soixante-quinze (75.-) euros
Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001399/106.

(130000365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Basic Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 268, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 73.986.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze.

Le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

Monsieur Tom MEYER, conseiller en communication et publicité, demeurant à L-1232 Howald, 41, rue Ernest Beres.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

I. - Que le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée BASIC CONSULTING S.à r.l., avec siège social à L-5884 Howald, 268, route de Thionville, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.986 (NIN 2000 2400 716).

II. - Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 302 du 22 avril 2000.

III. - Que la société a un capital social d'un montant de douze mille quatre cents Euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (€ 124.-) chacune.

IV. - Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V. - Que le comparant déclare expressément que la société BASIC CONSULTING S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Ensuite le comparant, en sa qualité d'associé unique de la société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société. Il déclare que la société n'a pas de dettes et que des provisions ont été faites pour couvrir les frais de dissolution.

Deuxième résolution

L'actif et le passif de la société sont intégralement repris par l'associé unique.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés par l'associée unique pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-1232 Howald, 41, rue Ernest Beres.

Quatrième résolution

L'associé unique donne décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent l'associé unique constate que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et il requiert la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. MEYER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2309. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001562/47.

(130001118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Bayerische Landesbank Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 47.892.

Herr Nils Niermann, 17, Hofmarkstraße, D-89415 Lauingen hat sein Mandat als Niederlassungsleiter der Bayerische Landesbank, Niederlassung Luxemburg, mit Wirkung zum 31. Januar 2010 niedergelegt.

Herr Michael Kemmer, Briener Straße, D-80333 München, hat sein Mandat als Vorsitzender des Vorstands der Bayerische Landesbank mit Wirkung zum 30. April 2011 niedergelegt.

Herr Rudolf Hanisch, Briener Straße, D-80333 München, hat sein Mandat als stellvertretender Vorsitzender des Vorstands der Bayerische Landesbank mit Wirkung zum 30. April 2011 niedergelegt.

Die Herren

Stefan Ermisch, 18, Briener Straße, D-80333 München,

Ralph Schmidt, 18, Briener Straße, D-80333 München,

Stefan Ropers, Briener Straße, D-80333 München,

Theo Harnischmacher, Briener Straße, D-80333 München,

haben ihre Mandate als Mitglieder des Vorstands der Bayerische Landesbank mit Wirkung zum 30. April 2011 niedergelegt.

Herr Gerd Häusler, Briener Straße, D-80333 München, wurde mit Wirkung zum 1. Mai 2011 zum Vorsitzenden des Vorstands der Bayerische Landesbank bestellt.

Herr Edgar Zoller, Briener Straße, D-80333 München, wurde mit Wirkung zum 1. Mai 2011 zum stellvertretenden Vorsitzenden des Vorstands der Bayerische Landesbank bestellt.

Die Herren

Jan-Christian Dreesen, Briener Straße, D-80333 München,

Marcus Kramer, Briener Straße, D-80333 München,

Stephan Winkelmeier, Briener Straße, D-80333 München,

Nils Niermann, Briener Straße, D-80333 München,

wurden mit Wirkung zum 1. Mai 2011 zu Mitgliedern des Vorstands der Bayerische Landesbank bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 3. Januar 2013.

Bayerische Landesbank, Niederlassung Luxemburg

Référence de publication: 2013001542/33.

(130001223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Fact Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.336.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 3 décembre 2012 que:

Le siège social de la Société a été transféré du 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2012;

Le siège social de l'administrateur de la Société, Trustmoore Luxembourg S.A., a été transféré au 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003860/14.

(130003561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Headland Finance 2 S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.628.

In the year two thousand and twelve, on November twenty-seventh,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the partners of "HEADLAND FINANCE 2 S.N.C.", a general corporate partnership (Société en nom collectif), duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Company Register) of Luxembourg under number B 145.628 (hereafter the "Partnership") and incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Luxembourg, on March 27, 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 866, page 41556, on April 22, 2009.

The Partnership's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, on March 29, 2010, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1170, page 56137, on June 4, 2010.

The general meeting is opened by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairman"), who appoints as secretary and the general meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The partners are present or represented and the number of partnership interests held by it is shown on an attendance list signed by the partners or their proxies, by the board of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy signed "ne varietur" will be registered with the deed;

II. Pursuant to the attendance list, the whole partnership capital is present or represented in this extraordinary general meeting and the partners present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to the meeting, and agree to waive the notice requirements;

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Partnership and to put it into liquidation;
2. Granting of full discharge to the managers of the Partnership for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of Headland UK Limited as liquidator of the Partnership;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and subsequent of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the general meeting of partners;
5. Miscellaneous.

The general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

It is resolved to proceed to the early dissolution of the Partnership with immediate effect and to put the Partnership into liquidation.

Second resolution

It is resolved to give full discharge to the managers of the Partnership for the performance of their duties under their mandates.

Third resolution

It is resolved to appoint Headland UK Limited, a limited liability company, incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire CV31 3RG, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 5280241, as liquidator of the Partnership.

Fourth resolution

It is resolved to fix the liquidator's powers as follows:

- The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144 and subsequent of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").
- The liquidator shall be entitled to pass all acts and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law without prior consent of the general meeting of the partners.
- The liquidator shall be exempted from the obligation of drawing up an inventory and it may in this respect fully rely on the books of the Partnership.

- The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts of the Partnership or made the necessary provisions for the payment of the debts.

- The liquidator shall be authorized, under its own responsibility and regarding special or specific operations, to delegate part of its powers and for a duration as it may deem fit, to one or several representatives.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Partnership as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "HEADLAND FINANCE 2 S.N.C.", une société en nom collectif, ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 145.628 (ci-après la «Société»), et constituée suivant un acte reçu par Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 866, page 41556, le 22 avril 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 29 mars 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1170, page 56137, le 4 juin 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (ci-après le «Président»), qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts d'intérêts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés ou ses mandataires, par le bureau de la présente assemblée et par le notaire. Cette liste de présence ainsi que la procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les associés présents ou leur mandataire ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et les associés présents ou représentés déclarent qu'ils ont eu préalablement à l'assemblée connaissance de l'agenda et accepté de renoncer aux formalités de préavis.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
2. Décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions durant leur mandat;
3. Nomination de Headland UK Limited comme liquidateur de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés;
5. Divers.

L'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer Headland UK Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire CV31 3RG, Royaume-Uni, inscrite auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5280241, comme liquidateur de la Société.

Quatrième résolution

Il est décidé de fixer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

- Le liquidateur pourra passer tous les actes et mener toutes les opérations, y compris celles mentionnées à l'article 145 de la Loi, sans consentement préalable de l'assemblée générale des associés.

- Le liquidateur sera dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut dès lors s'en référer entièrement aux livres de la Société.

- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

- Le liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer une partie de ses pouvoirs pour une durée qui lui semble opportune à un ou plusieurs représentants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57791. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003207/140.

(130002717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Pjur Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 87, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 57.423.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 22. November 2012

Im Jahre 2012, am 22. November sind die Gesellschafter der PJUR GROUP LUXEMBOURG SA in einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Die Versammlung beschließt dem Rücktritt der Verwaltungsratmitglieder von:

- OELSNER FINANCIAL CORP., mit Sitz in Tortola (British Virgin Islands)

- CAPEHART INVESTMENTS LTD, mit Sitz in Tortola (British Virgin Islands)

mit sofortiger Wirkung zuzustimmen.

Die Versammlung beschließt dem Rücktritt des Delegierten des Verwaltungsrates Herr Alexander GIEBEL zu zustimmen.

Herr Alexander GIEBEL, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54290 Trier, 7 St.-Anna Strasse bleibt somit der alleinige Verwalter der Gesellschaft.

Luxemburg, den 22. November 2012.

Référence de publication: 2013005622/19.

(130006019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.